



# UNION SPORTIVE SAINT SATURNINOISE



## REGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 : L'USSS organise un tournoi de Football sur le stade René Laffont de Saint Saturnin lès Avignon pour les catégories : - U 10/U11 (jeu à 8) : enfants nés en 2009 et 2010.

Article 2 : Les matchs se joueront suivant les règles officielles du football 8 .

Article 3 : Les équipes seront composées par le nombre de joueurs de la catégorie, plus 4 remplaçants ; tous devront être licenciés.

Article 4 : La composition de chaque équipe devra être renseignée à votre arrivée dans le document "Liste des joueurs" qui vous sera remis avec votre dossier d'accueil. Cette liste devra être remise à l'Organisation au début du tournoi avec les licences des joueurs et seront conservées jusqu'à la fin du tournoi. La composition de chaque équipe définie dans cette "Liste des joueurs" doit rester figée tout au long du tournoi.

Article 5 : Le décompte des points sera le suivant : - Victoire : 4 points - Match nul : 2 points - Défaite : 1 point - Forfait : 0 point.

Article 6 : La durée des rencontres sera de :-10mn

Article 7 : La durée des finales sera de : - 2 X 10 minutes

Article 8: En cas d'absence injustifiée d'une équipe 5 minutes avant la rencontre, l'équipe adverse sera donnée vainqueur par forfait (3 à 0).

Article 9 : En cas d'égalité à la fin des matchs de poule, les ex-aequo seront départagés par : 1° : goal-average particulier 2° : goal-average général 3° : meilleure attaque 4° : tirage au sort.

Article 10 : Les phases finales et de classements se dérouleront suivant le planning fourni par l'organisation avant le début du tournoi.

Article 11 : En cas d'égalités au terme des matchs lors des phases finales et des matchs de classement, il sera procédé à 3 tirs au but, puis « mort subite ». Seuls les joueurs présents sur le terrain au coup de sifflet final pourront y participer.

Article 12 : Le début, la mi-temps et la fin des rencontres seront sifflés par un dirigeant de l'USSS.

Article 13 : L'USSS décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol. Chaque participant devra être couvert par son assurance ou celle de son club.

**USSS 123 RUE DU 19 MARS 1962 84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON**  
mail:[usstsaturninoise@gmail.com](mailto:usstsaturninoise@gmail.com) et [st.sat.avignon.us@ligue-mediterranee.fr](mailto:st.sat.avignon.us@ligue-mediterranee.fr)  
site internet: <http://www.usstsaturninoise.fr/>



# UNION SPORTIVE SAINT SATURNINOISE



Article 14 : Pour toute équipe non présente lors de la remise des trophées, les dits trophées seront conservés par l'organisation.

Article 15 : Tout désistement intervenant APRES LE 15 MAI 2020 sera considéré comme portant préjudice à l'organisation du tournoi. Par conséquent, l'USSS conservera la totalité du montant de la caution du par le club lors de son inscription.

Article 16 : Si le tournoi devait être annulé pour causes d'intempéries, de force majeure ou de tout autre raison jugée notable par le Comité d'Organisation, l'USSS rembourserait la totalité des sommes perçues propres à l'inscription des clubs. Aucun dédommagement ne sera consenti.

Article 17 : Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le Comité d'Organisation. Le club se réserve le droit de modifier le présent règlement en cours de tournoi.

Article 18 : La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.



USSS 123 RUE DU 19 MARS 1962 84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON  
mail:[usstsaturninoise@gmail.com](mailto:usstsaturninoise@gmail.com) et [st.sat.avignon.us@ligue-mediterranee.fr](mailto:st.sat.avignon.us@ligue-mediterranee.fr)  
site internet: <http://www.usstsaturninoise.fr/>